



FAQ



Questions fréquemment posées sur les subventions pour l'apprentissage du basque

1

Qui peut demander l'aide d'Euskarabidea ?

Les élèves de tous les niveaux à AEK, IKA, bai&by et les autres *euskaltegis* (écoles de langue basque) homologués ainsi que les élèves des niveaux A1 et A2 des écoles officielles de langues de Navarre, EOIDNA et l'*euskaltegi* public Zubiarte.

Il est indispensable d'être recensé en Navarre et être âgé de plus de 16 ans.

2

Quand puis-je la demander ?

Du 1^{er} septembre au 3 novembre 2026.

3

Comment puis-je la demander ?

La procédure la plus appropriée est de présenter la candidature en ligne. Vous devez posséder une identification « cl@ve » ou un certificat numérique et vous pouvez le faire via ce lien :

<https://www.navarra.es/eu/tramiteak/on/-/line/euskara-ikasteko-laguntzak-helduentzat-2026an-eta-2027ko-lehen-seihilekoan?back=true&pageBackId=5722676>

La candidature peut être également déposée auprès d'un bureau d'état civil ou envoyée par lettre recommandée.

4

Quelle documentation est nécessaire ?

La candidature, le formulaire d'inscription à l'*euskaltegi* et le reçu bancaire.

5

Quand l'aide sera-t-elle versée ?

En deux fois : la première, en décembre 2026 ; et la deuxième, en juillet-août 2027.

6

Quelles aides seront accordées ?

Pour les élèves des niveaux A1 et A2 : des aides pouvant aller jusqu'à 100% des frais d'inscription.
Pour les élèves des autres niveaux : aides selon le type de formation (aides allant de 125 à 475 euros pour les cours en présentiel et aides allant de 125 à 350 euros pour les cours en autoformation).

7

Si je travaille dans l'administration provinciale, puis-je demander cette aide ?

Oui, à condition que vous ne demandiez pas de compensation en temps ou en argent pour ce cours.

8

Sont-elles compatibles avec d'autres aides ?

Oui, elles sont compatibles avec les aides accordées par les collectivités locales, à condition que le montant total ne dépasse pas les frais d'inscription.

9

Si j'étudie à l'*euskaltegi* public Zubiarte ou dans des écoles officielles de langues de Navarre, puis-je en faire la demande ?

Oui, mais uniquement pour les élèves inscrits aux niveaux A1 et A2.

10

Si j'étudie au niveau A1 ou A2, est-ce que l'inscription me sera entièrement remboursée ?

C'est possible, en fonction du nombre de candidats, puisque le budget est réparti proportionnellement entre toutes les candidatures.



VOUS TROUVEREZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR CETTE CONVOCATION ICI :

<https://bon.navarra.es/es/anuncio/-/texto/2026/93/6>



Gobierno
de Navarra



Nafarroako
Gobernua



euskarabidea